PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE REGIONALE D'ARBITRAGE (RA)

Date : 22 septembre 2026

Lieu : siège de la LRF à Saint-Denis

Heure : 18h30 – 21h00

Président de la séance : Irshad ABDUL MUNAF

Secrétaire de la séance : Jens RECHER

Présents (par ordre alphabétique) : BANOR Marie-Claude – BONNE Bernard – LEGALLAIS Ingrid – RINGUIN VELLEYEN Didier – ROYER Jean-Luc – URBATRO Dominique – VIADERE Didier

1. VŒUX, CONDOLEANCES, FELICITATIONS

- La RA présente ses sincères condoléances à M. URBATRO pour le décès de sa maman.

2. OUVERTURE DU PRESIDENT

Le président ouvre la séance et fait le point sur la situation administrative de la Ligue Réunionnaise de Football, notamment sur la nomination d'une administratrice provisoire.

Les commissions régionales ont été validées. La commission d'arbitrage, dans sa nouvelle composition, a également été validée.

3. SUIVI DES IMPAYES

Le tableau n° 3, concernant les rencontres jusqu'au 14 juin, a été réglé. Le règlement du tableau n° 4 reste en attente de la réception des fonds de la ville de Saint-Paul.

Les impayés au titre de l'année 2025 s'élèvent à 1 841,50 € sur les 4 560 € relevé en début de saison.

La Régionale d'Arbitrage relève la qualité du travail de Madame Banor accompagnée de Madame Rouget pour le suivi méthodique pour le recouvrement des frais, elle remercie la patience des arbitres et leur compréhension.

Pour les impayés des clubs, le système de règlement devrait évoluer vers un paiement par virement bancaire. Les arbitres devront fournir leur relevé d'identité bancaire. Les observateurs seront également réglés par virement.

Une date limite devra être fixée pour la fourniture des bons de Saint-Paul par les arbitres.

Il est demandé aux arbitres de suivre scrupuleusement leur paiement afin d'éviter des situations de régularisation quelques fois impossible en raison des clôtures comptables.

4. DESIGNATIONS DU WEEK-END DES 19 ET 20 SEPTEMBRE

La gestion des désignations de ce week-end a été extrêmement complexe, notamment en raison des remplacements à effectuer et des situations d'absence ou de retard constatées.

Certaines erreurs ont été commises lors des remplacements, conduisant à désigner des arbitres qui avaient déclaré leur indisponibilité. La Régionale d'Arbitrage procède à une revue des rencontres concernées et examine les situations individuellement, en tenant compte des démarches de désignation, des contacts téléphoniques et des explications apportées.

Des courriers de demande d'explications sont prévus pour quatre arbitres, dont deux concernés par des retards et pour lesquels des excuses sont mentionnées. Une justification est reconnue comme valable. Plusieurs situations nécessitent également de prendre en compte les appels effectués pour les désignations.

Les mesures de non-désignation sont récapitulées anonymement ci-dessous :

Durée de non-désignation	**Nombre d'arbitres**	**Total cumulé de week-ends**
1 week-end	3	3
3 week-ends	7	21
Total des sanctions indiquées sans réserve dans les notes	**10**	**24**

Une convocation devant la Régionale d'Arbitrage accompagne l'une des sanctions d'un week-end.

Deux autres situations portent chacune la mention d'une sanction éventuelle de trois week-ends, restant à confirmer. Si elles sont retenues, le bilan s'établira à 12 arbitres concernés, pour un total cumulé de 30 week-ends de non-désignation.

5. SITUATION DE M. DAUPIARD

Dossier transmis à la régionale disciplinaire.

6. SITUATION DE M. CHAMSDINE

Dossier transmis à la régionale disciplinaire.

7. VALIDATION DES RESULTATS DE PASSAGE DE GRADE

Le tableau des résultats de passage de grade, faisant état de 15 réussites, a été présenté et validé par la Régionale d'Arbitrage.

Il sera soumis à l'administratrice provisoire pour approbation. Les candidats reçus pourront faire valoir leur nouveau grade à compter du 1er octobre 2026.

8. GRADE DE M. BENOIT BERTRAND

À l'issue de l'étude de son dossier, la RA valide le grade de Régional 2 à M. Bertrand.

9. MAIL DE MME ARABOUX

La Régionale d'Arbitrage examine les éléments présentés par Mme Araboux. Malgré ces éléments, l'arbitre ne peut prétendre à aucune indemnisation.

10. MAIL DE M. GASTELLIER

La Régionale d'Arbitrage examine les éléments présentés par M. Gastellier. Malgré ces éléments, l'arbitre ne peut prétendre à aucune indemnisation.

11. COURRIERS

LAFOSSE Rosaire : accordé, sera observé en R3.

BONNEFOND : Remerciements pour les services rendus à l'arbitrage réunionnais. Vœux de réussite pour la suite de son parcours.

RENAMBATZ Julien : courrier lu. Accord de la RA.

DUBEC Sacha : courrier lu. Accord de la RA.

HIDY Joasin : courrier lu. Accord de la RA.

CHAMAND Jean Marc : courrier lu. Remerciements pour les services rendus à l'arbitrage.

Courrier AS 12ème km : courrier lu. Pris acte.

Clôture de séance

La réunion est levée à 21h00.
Prochaine réunion : 29 septembre 2026 à Saint-Denis

Le président de la Commission	Le secrétaire de séance
Irshad ABDUL MUNAF	**Jens RECHER**